

Déclaration sur les pêcheries responsables en Islande

Au sujet de la présente déclaration

La présente déclaration est formulée conjointement par plusieurs parties responsables du secteur de l'industrie islandaise de la pêche, à savoir le Ministre des Pêches, l'Institut de Recherche Océanographique, la Direction des Pêcheries et l'Association des Pêcheries d'Islande. Cette déclaration fait partie d'un programme d'information sur l'industrie islandaise de la pêche et sur les mesures prises afin d'assurer des pêches responsables et un traitement approprié de l'écosystème des eaux islandaises.

Cette déclaration s'adresse à toutes parties intéressées par la situation des stocks de poisson et les pêcheries responsables, tout particulièrement aux très nombreux acheteurs et consommateurs de poissons et produits de la mer islandais.

1 Les pêcheries islandaises sont conduites de manière responsable

L'industrie de la pêche est un pilier majeur de l'économie islandaise. Pour que cette industrie continue à occuper une place substantielle dans l'économie islandaise et à jouer un rôle essentiel dans les exportations islandaises, il est nécessaire que la pêche dans les eaux islandaises soit conduite de manière responsable.

Pour garantir une conduite responsable, les Islandais ont établi un système d'aménagement des pêcheries qui met l'accent sur la mise en valeur durable des stocks de poissons et le respect de l'écosystème marin. L'aménagement des pêcheries islandaises repose essentiellement

sur l'étude approfondie des stocks de poisson et

de l'écosystème marin, des règles de conduite pour les pêcheries et une limitation des captures fondée sur une expertise scientifique, ainsi qu'une gestion et un contrôle efficaces des pêcheries et du total des captures. Ce sont les piliers fondamentaux de l'aménagement des pêcheries islandaises, dont le but est d'assurer des pêcheries responsables et la mise en valeur durable des ressources naturelles océaniques.

2 Le système de limitation des captures est la pierre angulaire de l'aménagement des pêcheries.

Le système de limitation des captures est la pierre angulaire de l'aménagement des pêcheries islandaises. Son but est de limiter le volume total des captures et de faire en sorte que les prélèvements sur les ressources marines n'excèdent pas les quantités permises par les autorités à tout moment donné.

Le système de limitation des captures est fondé sur la part de captures allouée individuellement aux bateaux. À chaque bateau est attribuée une part déterminée des captures totales admissibles (CTA) pour l'espèce concernée. La limite fixée aux captures de chaque bateau pendant une année donnée résulte donc du CTA de l'espèce concernée et de la part des captures totales allouée à ce bateau.

Cette part peut être divisée et transférée à d'autres bateaux, avec certaines restrictions.

3 L'évaluation des stocks et les conseils des experts sont en conformité avec des critères internationaux

C'est sur l'évaluation des stocks et les conseils des scientifiques que les autorités fondent principalement les décisions prises au sujet des CTA chaque année.

En Islande, l'Institut de Recherche Océanographique effectue des recherches sur les ressources marines commercialisables et conseille les autorités sur la gestion des pêches. L'Institut de Recherche Océanographique, organisme indépendant placé sous les auspices du Ministère des Pêches, est la principale structure islandaise axée sur la recherche marine et halieutique.

L'évaluation des stocks est basée sur l'étude systématique de la situation et du rendement des stocks de poisson et de l'écosystème marin. Collaborer activement avec des organismes scientifiques internationaux permet de privilégier des méthodes de recherche reconnues à un niveau international, qui fournissent les meilleurs données possibles sur l'état des stocks de poisson dans les eaux islandaises à tout moment.

Avant que l'avis de l'Institut de Recherche Océanographique sur le volume total des captures ne soit rendu public, l'évaluation qu'il a faite de la taille et de la condition des principaux stocks de poisson est soumise à l'appréciation des comités appropriés au sein du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM). Par ailleurs, une collaboration s'établit avec d'autres organisations multinationales, par exemple NEAFC (Northeast Atlantic Fisheries Commission) et NAFO (Northwest Atlantic Fisheries Organization) lorsqu'il s'agit de stocks au-delà de la Zone économique exclusive de l'Islande. La collaboration avec des organisations internationales dans ce domaine garantit que l'Institut de Recherche Océanographique opère en conformité avec des contraintes répondant à des critères internationaux.

4 Les captures totales admissibles (CTA) sont déterminées sur une base scientifique

Le Ministre des Pêches fixe le CTA annuel pour chaque espèce faisant l'objet de quotas. Chaque année, c'est sur une évaluation scientifique de l'état des stocks de poisson et de la situation de

l'écosystème que l'on se fonde principalement pour déterminer le CTA.

La concordance entre l'expertise scientifique et les décisions des autorités concernant le CTA est un facteur essentiel pour garantir un aménagement responsable des pêcheries. Si les décisions des autorités sur la limitation des captures sont fondées sur des facteurs sociaux et économiques, elles restent cependant toujours axées sur le renouvellement à long terme des stocks de poisson. Les autorités islandaises ont mis en application une stratégie d'utilisation à long terme qui assurera la durabilité des pêches.

5 Le contrôle des captures est appliqué avec efficacité

L'aménagement responsable des pêcheries implique nécessairement un contrôle efficace pour assurer que les captures effectuées en Islande sont pleinement conformes au CTA de chaque année.

La Direction des Pêcheries est responsable de l'application des lois et réglementations sur l'aménagement des pêcheries islandaises, ainsi que du contrôle effectif des opérations des pêcheries et du traitement du poisson. Cette Direction est une institution publique placée sous les auspices du Ministère des Pêches. Toute entreprise de pêche commerciale fait l'objet d'une autorisation de la Direction des Pêcheries.

Toute capture débarquée doit être pesée par des agents portuaires accrédités. Une fois le pesage effectué, les autorités portuaires compétentes enregistrent la capture dans la base de données centrale de la Direction des Pêcheries, qui montre en continu une vue d'ensemble des captures autorisées pour chaque bateau ainsi que la proportion du quota des pêcheries déjà utilisée. Les inspecteurs de la Direction des Pêcheries vérifient le pesage et l'enregistrement des captures. Les données relatives au quota alloué et utilisé de chaque bateau sont régulièrement mises à jour, publiées et accessibles à tous sur le site

internet de la Direction, conformément à la loi, pour assurer la transparence.

Les engins et techniques de pêche sont soumis à un contrôle effectif, ainsi que la composition des captures et leur traitement à bord des bateaux de pêche. Les inspecteurs ont accès aux journaux de pêche, dans lesquels sont consignés le lieu de pêche, la date de capture, le type d'engin de pêche utilisé et la quantité de la capture. Quand ces contrôles révèlent une présence importante de poisson de petite taille ou juvénile dans une zone de pêche, l'Institut de Recherche Océanographique ferme temporairement la zone concernée sans tarder.

Les garde-côtes islandais, placés sous les auspices du Ministère de la Justice, contrôlent les activités des bateaux pêchant dans les eaux islandaises et surveillent les zones fermées. Ils inspectent aussi les engins et techniques de pêche, par exemple les maillages.

6 La fiabilité des données sur les captures est assurée

L'efficacité de la surveillance des pêcheries et du contrôle des captures est illustrée, entre autre, par la bonne concordance observée chaque année entre le CTA et les captures réelles.

Tout acheteur ou vendeur de captures est dans l'obligation de présenter à la Direction des Pêcheries des rapports contenant des informations sur l'achat, la vente ou toute autre disposition des captures. Si une divergence est constatée dans la base de données de la Direction des Pêcheries entre les données consignées dans les rapports et celles qui proviennent du pesage portuaire, des mesures sont prises, si l'on estime qu'elles s'imposent. De cette manière, on garantit un contrôle indépendant de la validité des données sur les captures débarquées.

L'expérience confirme qu'il existe une bonne concordance entre les données sur les captures enregistrées par la Direction des Pêcheries et

celles, enregistrées ailleurs, portant sur la totalité du poisson exporté. Cette concordance illustre bien la fiabilité des données recueillies sur les captures.

7 Les infractions à la législation sur l'aménagement des pêcheries sont sévèrement sanctionnées

Les infractions aux lois et règlements sur l'aménagement des pêcheries font l'objet d'amendes ou de retrait du permis de pêche, qu'elles aient été commises intentionnellement ou par inadvertance. Les infractions majeures et les récidives peuvent entraîner jusqu'à six ans d'emprisonnement.

Si les captures d'un bateau excèdent la quantité allouée au dit bateau pour une espèce donnée, la société de pêche concernée doit demander un quota supplémentaire pour l'espèce en question. Si elle ne le fait pas dans un délai déterminé, elle encourt un retrait de son permis de pêche, ainsi qu'une amende pour capture illégale.

8 Une recherche approfondie sur l'impact des pêches sur l'écosystème marin

La connaissance de l'océan autour de l'Islande et de son écosystème est fondamentale pour prendre les décisions menant à la durabilité des pêches et toute autre utilisation des ressources naturelles de la mer.

L'Institut de Recherche Océanographique effectue des recherches vastes et approfondies sur la situation et le rendement des ressources marines commercialisables, ainsi que des recherches à long terme sur l'environnement marin et l'écosystème des eaux islandaises. C'est sur les résultats de ces recherches que sont basées les recommandations pour le taux de capture acceptable pour la durabilité des stocks. En outre, l'institut étudie les engins et techniques de pêche et leur impact sur l'écosystème – par exemple le chalut de fond, la palangre, le filet droit et le chalut pélagique –, ainsi que la sélectivité de ces

engins et techniques de pêche. L'étude de l'impact des engins et techniques de pêches vise entre autre à réduire dans la mesure du possible cet impact sur l'écosystème de l'océan.

9 Des mesures spéciales pour protéger le poisson de petite taille et l'écosystème

Diverses mesures spéciales sont prises pour assurer la protection du poisson de petite taille et les habitats vulnérables, par exemple des réglementations sur le type d'engin de pêche autorisé dans différentes zones, ou la fermeture de zones de pêche. Parmi ces mesures figurent les réglementations sur le maillage minimal et l'utilisation de grilles trieuses pour le poisson de petite taille.

Si le contrôle révèle que le pourcentage de poisson de petite taille dans les captures ou les captures accessoires dépasse les limites requises, l'Institut de Recherche Océanographique peut fermer la zone de pêche concernée pendant une brève période. Ce type d'interdiction prend effet en quelques heures. Si le poisson de petite taille ou les captures accessoires dépassent les limites requises de façon répétée, la période de fermeture de la zone concernée est prolongée.

Diverses zones de pêche peuvent être fermées pendant des périodes plus longues, et c'est alors le Ministère des Pêches qui décide de ces fermetures à long terme. Elles peuvent concerner certains types d'engins et de techniques de pêche, les bateaux d'un certain tonnage, ou encore tout type de pêche pendant des périodes déterminées. Des fermetures temporaires de ce type ont lieu chaque année afin de protéger les zones de frai du cabillaud et autres espèces démersales. L'utilisation d'engins de pêche de fond est en outre totalement interdite dans certaines zones, par exemple là où il y a du corail, ou dans d'autres zones vulnérables.

10 Une réglementation claire sur le rejet et la disposition des captures accessoires

Toutes les captures faites avec les engins des bateaux de pêche doivent être obligatoirement collectées et débarquées. Le rejet de captures à la mer est interdit, et fait l'objet de sanctions prévues par la loi.

Si les captures faites par un bateau dépassent, pour une espèce ou une autre, le maximum qui lui est permis, l'entreprise de pêche concernée peut, pendant une période limitée après le débarquement des captures, opter pour l'obtention d'un supplément de quota. Les bateaux sont autorisés à débarquer un faible pourcentage des captures, le plus souvent des captures accessoires, en dehors du quota. Ces captures sont vendues à la criée et le produit de cette vente est versé à un fonds de recherche qui contribue à la recherche océanique.

La Direction des Pêcheries et l'Institut de Recherche Océanographique conduisent la recherche et évaluent les rejets. Les résultats obtenus indiquent que les rejets de la flotte de pêche islandaise sont quantité négligeable.

11 En constante amélioration

L'aménagement des pêcheries islandaises a une longue histoire. Le système d'aménagement des pêcheries n'a cessé de se perfectionner pendant des décennies, en mettant l'accent à la fois sur l'aspect économique et sur la durabilité, en prenant en considération l'utilisation des ressources naturelles et leur renouvellement.

Des mesures ont été prises ces dernières années pour donner à l'écosystème une plus grande importance dans l'approche de l'aménagement des pêcheries. On privilégie de plus en plus la recherche et le développement de méthodes dans ce domaine, ainsi que les recommandations d'experts qui tiennent compte de divers facteurs interdépendants au sein de l'écosystème, tels que l'interaction des espèces, les changements

environnementaux et les impacts multi-espèces. On examine aussi de manière plus approfondie l'influence des engins et techniques de pêche sur l'écosystème, particulièrement sur le fond de la mer et ses populations.

L'industrie de la pêche et les autorités islandaises continueront à encourager sans réserve l'aménagement responsable des pêcheries et à combattre toute pêche illégale au niveau international.

L'ambition de l'Islande est d'être en première ligne pour un comportement responsable vis-à-vis des ressources naturelles de l'océan. C'est pour cela que l'aménagement des pêcheries islandaises et ses bases scientifiques sont en constante amélioration, et que des mesures sont prises pour intensifier la diffusion de l'information sur les pêcheries islandaises.

Reykjavik, le 7 août 2007

Les parties signataires de cette déclaration garantissent que l'information qu'elle contient décrit avec véracité l'aménagement des pêcheries islandaises, et tout particulièrement la fermeté des mesures prises pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables de l'océan autour de l'Islande.

Le Ministre des Pêches

Einar K. Guðfinnsson (sign)

Pour l'Institut de Recherche Océanographique

Jóhann Sigurjónsson (sign)

Pour la Direction des Pêcheries

Þórður Ásgeirsson (sign)

Pour l'Association des Pêcheries d'Islande

Pétur Bjarnason (sign)

De plus amples renseignements sur les pêcheries islandaises et l'aménagement des pêcheries sont disponibles sur les sites www.fisheries.is, www.hafro.is et www.fiskistofa.is